

# SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

DU MERCREDI 14 JUIN 2023

## DÉLIBÉRATION N° 12/2023

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi sept juin, s'est réuni à 18 heures, le mercredi quatorze juin deux mille vingt-trois, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

### Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE  
Pascal BRUHAT  
Jean-Louis DAVENNE  
Amalia QUINTON

### Titulaires excusés :

Jean DELAUGERRE  
Daniel SALLES  
Fanny BLANC  
Gilles PETEL  
Antoine DESFORGES  
Grégory DESTOMBES  
Catherine PHAM

### Suppléants présents :

Pierre DUPECHER  
Danielle RANCY

### Suppléants excusés :

Céline AUGER  
Françoise BERNARD  
Karine SOLOIS  
Julien LACOUR  
Marie-Françoise CHOFFRUT  
Cédric MEYNIER  
Maurice DESCHAMPS

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	6		1	14	7	7	0	0

Objet : Ecopolys 2023 - Demande de subvention Région AURA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°02 / 2022 du 12 janvier 2022 portant sur l'Accueil d'un stagiaire en gestion de projets culturels ;

**Considérant** les demandes de subventions pour les Ecopolys 6 réalisées auprès du Département du Puy de Dôme et de Billom Communauté,

Le Président présente le contenu de l'édition 2023 des Ecopolys « Transitions et transmission », organisée sur trois journées d'animations du 8 au 10 septembre 2023 sur l'Ecopole du Val d'Allier.

En complément des demandes de subventions déjà réalisées, le Président propose de valider une nouvelle demande de subvention à hauteur de 1500 € HT auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif « Financer l'organisation d'une manifestation ou d'un concours » pour l'animation et l'organisation de ces trois journées des Ecopolys.

Le plan de financement pour les Ecopolys 6 est détaillé ci-après :

DEPENSES	Coût	RECETTES	Recettes
<b>Charges directes affectées à l'action</b>		<b>Ressources directes affectées à l'action</b>	
<b>Achat</b>		<b>Vente de marchandises</b>	
Achat matières premières et fournitures	600,00 €	Produits finis, prestations service	
Autres fournitures		<b>Subventions d'exploitation</b>	
<b>Services extérieurs</b>		Etat	
Locations immobilières et mobilières		Région AURA	1 500,00 €
Aménagements-installations	800,00 €	Département Puy-de-Dôme (DALD canton de Billom Communauté)	600,00 €
Assurance		Département Puy-de-Dôme (DALD canton de Mond'Arverne Communauté)	600,00 €
Documentation		Comcom Billom communauté (PCAET)	900,00 €
Divers		Commune	
<b>Autres services extérieurs</b>		Organismes sociaux	
Prestations d'animations (intervenants, spectacles,...)	2 800,00 €	Fonds européens	
Publicité, publication	400,00 €	Agence de service et de paiement (emplois aidés)	
Déplacements, missions	100,00 €	Autres établissements publics	
Services bancaires, autres		Aides privées	300,00 €
<b>Impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunération		<b>Autres produits de gestion courante</b>	
Autres impôts et taxes		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
<b>Charges de personnel</b>		Divers	800,00 €
Rémunération des personnels		<b>Produits financiers</b>	
Charges sociales			
Autres charges de personnel		<b>Reports, ressources non utilisées d'opérations antérieures</b>	
<b>Autres charges de gestion courante</b>			
<b>Charges financières</b>			
Charges exceptionnelles	- €		
Dotations aux amortissements			
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>4 700,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>4 700,00 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN</b>			
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature	200,00 €	Dons en nature	1 400,00 €
Mise à disposition gratuite de biens et services	1 200,00 €	Prestations en nature	5 950,00 €
Prestations	5 950,00 €	Bénévolet	3 125,00 €
Personnel bénévole	3 125,00 €		
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION</b>	<b>15 175,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION</b>	<b>15 175,00 €</b>

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- De valider le dépôt d'une demande de subvention à hauteur de 1500 € HT pour des prestations d'animation et pour l'organisation générale du festival
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents contractuels et conventionnels afférents à la décision précédente,

Pour extrait certifié conforme,  
 Le Président  
 M. Jean-Pierre BUCHE